

## Pièces à fournir par le demandeur

### Aide à l'écriture de film documentaire (TV/web >26 min ou long métrage cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note d'intention d'écriture ;
  - Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
  - Un traitement du projet d'écriture / scénario (le cas échéant) ;
  - Une présentation des personnages (si besoin) ;
  - Un curriculum vitæ de l'auteur ;
  - Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films mêlant de l'animation ;
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.
- Les pièces administratives suivantes
  - La fiche technique
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
  - Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) ;
  - Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne ;
  - Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

### Aide au développement de film documentaire (TV/web > 26 minutes ou cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un résumé du film en développement
  - Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger)
  - Un budget prévisionnel de développement
  - Un plan de financement de développement
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Aide à la production de film documentaire (TV/web, c.m. ou long métrage cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un résumé,
  - Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
  
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Un budget prévisionnel de réalisation,
  - Un plan de financement de réalisation,
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour les projets web, le contrat ou l'attestation liant le web-diffuseur avec le producteur,
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.